

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes Norge et Tille
12 juillet 2021
Extrait du registre des Délibérations

Département de la Côte d'Or

Date de convocation :
6 juillet 2021

Date d'affichage :
6 juillet 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 23
Absents : 6
Pouvoirs : 6
Votants : 29

N°2021 - 69

L'an deux mil vingt et un, le 12 juillet, à 18h30 le Conseil de la Communauté de Communes "Norge et Tille" s'est réuni à l'Espace de Rencontre et de Loisirs à Orgeux, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROCHETTE, président de séance.

Etaient présents :

Patrick MORELIERE - Bruno PICONNEAUX - Brigitte CHABEUF-OLIVIER - Rémi BOURGEOT - Patricia GOURMAND - Patrick CERDAN - Philippe MEUNIER - Didier MAINGAULT - Ludovic ROCHETTE - Frédéric IMBERT - Martine DEMAURE - Maryline GIRAUDET - Denis MAILLER - Jacques MEDEAU - Nadine MUTIN - Guy HERVIEU - Michel LENOIR - Françoise VAN ROY - Jean-François DELNESTE - Pierre JOBARD - Nadine BAZIN - Christine BLANC-RICHARD - Vincent DELATTE.

Etaient excusés : Valérie THEVENET (pouvoir à Patrick MORELIERE) - Michel CLAUSS (pouvoir à Maryline GIRAUDET) - Dominique BRUOT (pouvoir à Martine DEMAURE) - Patrice DEMAISON (pouvoir à Ludovic ROCHETTE) - Fabien CARD (pouvoir à Denis MAILLER) - Claude GUICHET (pouvoir à Patrick MORELIERE)

Secrétaire de séance :

Valérie THEVENET

TARIFS 2021/2022 - ECOLE DE MUSIQUE

Considérant la proposition du Président de nouveaux tarifs de l'Ecole de Musique pour l'année d'enseignement 2021 – 2022 :

	A	B
Eveil musical	100	120
Pratique collective	190	230
CURSUS (Inst. FM. PC)		
Cours partagés*	500	600
30'	580	700
45'	800	960
INSTRUMENT HORS CURSUS		
Cours partagés*	320	384
30'	449	538
45'	663	795
Atelier MusiCcol (4 élèves min.)	250	300

Tarifs pour le PIANO : + 10%

* 2 élèves pour 45 minutes / 3 élèves pour 1heure

FM : formation musicale (solfège)

PC : Chorales – ateliers d'ensemble

Certifié exécutoire par transmission au
représentant de l'Etat

Fait à Bretigny, Le Président,
Ludovic ROCHETTE

Les tarifs de la colonne « A » sont appliqués aux personnes résidant dans les communes suivantes : Arc-sur-Tille, Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Bretigny, Brognon, Clénay, Couternon, Flacey, Norges-la-Ville, Orgeux, Remilly, Ruffey-lès-Echirey, Saint-Julien, Saint Apollinaire et Varois-et-Chaignot.

Les tarifs de la colonne « B » sont appliqués aux personnes extérieures aux territoires des communes citées ci-dessus.

Les réductions appliquées sur la totalité des inscriptions par famille sont de 5 % pour deux inscriptions et 10 % à partir de trois inscriptions.

Le Conseil Communautaire **VOTE**, à l'unanimité, les tarifs de l'Ecole de Musique pour l'année d'enseignement 2021 – 2022.

Certifié exécutoire par transmission au Maire à Bretigny, Le Président
représentant de l'Etat

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 JUL. 2021



Ludovic ROCHET

